



#STOPASKI

WWW.HERRIANBIZI.COM/STOPASKI

À L'ATTENTION DES PERSONNES SOUHAITANT ACQUÉRIR UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE EN PAYS BASQUE

Plus de 20% des logements en Pays Basque sont des résidences secondaires (*). Il devient de plus en plus difficile et coûteux pour la population locale de se trouver un logement. La crise du logement atteint des seuils critiques qui ont des conséquences inacceptables : salarié.es vivant dans leur voiture, personnes invalides habitant des cabanons de jardin, salarié.es se saignant aux quatre veines pour payer un loyer rendu indécent par la pénurie de logements, familles ayant toujours vécu en Pays Basque et devant en partir.

Le droit des habitant.es de ce territoire à avoir un logement est aujourd'hui remis en cause par celui de certain.es à en avoir plusieurs.

ASSEZ, STOP, ASKI !

Quel impact pour le Pays Basque, sa population, pour le climat et la biodiversité ? Au fur et à mesure que les logements existants sont achetés pour devenir des résidences secondaires, il faut en construire de nouveaux pour répondre aux besoins de résidences principales. Cela signifie bétonner toujours plus, artificialiser plus de sols, faire habiter les populations locales loin des lieux

de travail et de services, avec tout ce que cela suppose de déplacements quotidiens qui épuisent les gens et aggravent le dérèglement climatique.

Jusqu'où ce pourcentage peut-il monter ? Déjà, le Pays Basque compte plus de résidences secondaires que de logements privés à louer toute l'année ! A quel moment dit-on « assez », « stop », « aski » ? Et comment fait-on, en l'absence de lois, de dispositifs applicables par les communes et intercommunalités pour mettre une limite à ce phénomène ?

La Constitution helvétique prévoit que « les résidences secondaires constituent au maximum 20% du parc de logements et de la surface brute au sol habitable de chaque commune ». Avec certaines communes de la côte basque, et non des moindres, qui approchent voire dépassent aujourd'hui le seuil de 50 % de résidences secondaires, le Pays Basque dépasse largement le seuil au-dessus duquel la volonté de certain.es d'avoir plusieurs résidences porte atteinte au droit de la majorité à disposer d'un logement.

Il ne peut se permettre de voir augmenter ce pourcentage et au contraire doit faire en sorte de le faire baisser.

(*) Selon le diagnostic du Plan Local de l'Habitat (PLH) basé sur des données de l'INSEE

UN APPEL EST LANCÉ

Aussi, cet Appel est lancé de manière pressante et solennelle à toutes les personnes, quels que soient leur origine ou leur lieu d'habitation, qui souhaiteraient acquérir une résidence secondaire en Pays Basque. Il leur est instamment demandé de ne le faire qu'en achetant une maison ou un appartement étant déjà une résidence secondaire. Il n'est pas acceptable, au vu de la situation actuelle en Pays Basque Nord, de transformer en résidences secondaires :

- les logements actuellement habités en résidence principale,
- les logements construits pour répondre à la pénurie actuelle et à la demande locale,
- des logements revenant sur le marché de l'immobilier suite à l'application du règlement de compensation qui empêche de continuer à les exploiter en meublés de tourisme permanents.

À compter du 1er janvier 2024, nous considérerons publiquement la transformation en résidence secondaire de tout logement entrant dans une de ces catégories comme une atteinte directe au droit de la population locale à se loger et à vivre au Pays.

Nous vous remercions toutes et tous de prêter attention à cet Appel, ainsi que de prendre en considération l'intérêt général de ce territoire, et de contribuer à conserver et développer ce qui en fait sa beauté, son identité et sa vitalité.

**ENSEMBLE, GARANTISSONS
LE DROIT DE SE LOGER
ET DE VIVRE AU PAYS !**